

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2017

Présents : 25 - Absents : 4 - Excusés : 4 dont 3 ayant donné pouvoir –

Etaient présents :

M. DICK. Mme DERATTE. MM. HEYER. HOLSENBURGER. Mme WATRIN. MM. BERTON. CAVALLI. FERRIER. Mmes WANECQ. KUSIOR. LOMBARDI. DUPONT. M. BERGE. Mme CHINI. M. ANTOINE. Mme MARCHAL. M. CARNEVALE. Mme VARI. MM. BROSIUS. LOGNON. Mme AQUE. MM. FLAMME. TARILLON. Mmes BEY. CONTI-REINERT.

Absents : Monsieur REZAIKI. Monsieur OBERBILLIG. Madame BRUNEL.
Monsieur KWIATKOWSKI.

Excusée : Madame KRUCHTEN

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame GUENZI qui a donné pouvoir à Madame VARI
Monsieur MICHEL qui a donné pouvoir à Monsieur HEYER
Madame ROGER qui a donné pouvoir à Madame WATRIN

Mme BEY qui avait donné pouvoir à M. LOGNON est arrivée au cours de la délibération n° 24/2017

DELIBERATION N° 23/2017

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 02 MARS 2017

LE PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 02 MARS 2017 EST ADOPTE
A L'UNANIMITE.

II / DIVERS ET COMMUNICATIONS

III / DECISIONS DU MAIRE

DELIBERATION N° 24/2017

Décisions prises en vertu de la délégation de pouvoirs :

N° 11/2017

CONTENTIEUX – AFFAIRE AAKIL – REGLEMENT HONORAIRES AVOCAT

N° 13/2017

CONTENTIEUX – AFFAIRE BENALLAL – REGLEMENT HONORAIRES AVOCAT

N° 14/2017

MISE A DISPOSITION D'EMBALLAGES DE GAZ POUR LES ATELIERS MUNICIPAUX

N° 15/2017

REMBOURSEMENT DU SINISTRE VILLE / EUROVIA DU 14 Novembre 2016

N° 16/2017

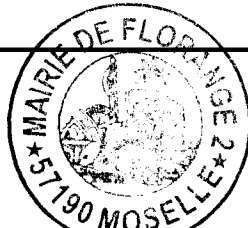
DECISION MODIFICATIVE – RENOUELEMENT RETROACTIF CONTRAT DE MAINTENANCE
SOCIETE LOGITUD SOLUTIONS POUR LE LOGICIEL ETAT-CIVIL

N° 17/2017

RENOUELEMENT MAINTENANCE ET MISE A JOUR LICENCE ORACLE

N° 18/2017

CREATION D'UNE MAISON DE LA SOLIDARITE – HONORAIRES – AVENANT N° 1 – MAITRISE
D'ŒUVRE



III/ FINANCES

POINT N° 1

Délibération n° 25/2016

FISCALITE DIRECTE LOCALE : FIXATION DES TAUX

Les membres du Conseil Municipal, **par 22 voix pour, 6 voix contre**, ont adopté les propositions de fixation des taux des taxes directes locales pour l'année 2017 :

Taxe	Taux 2016	Taux 2017	Variation
D'habitation	18.45	18.45	/ points
Foncier bâti	16.46	16.46	/ points
Foncier non bâti	57.79	57.79	/ points

POINT N° 2

DELIBERATION N° 26/2017

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2017

Les membres du Conseil Municipal, **par 22 voix pour, 6 voix contre**, ont adopté le Budget Primitif Principal 2017.

POINT N° 3

DELIBERATION N° 27/2017

BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2017

Les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité**, ont adopté le Budget Primitif Assainissement 2017.

POINT N° 4

DELIBERATION N° 28/2017

BUDGET PRIMITIF SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES 2017

Les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité**, ont adopté le Budget Primitif Service Extérieur des Pompes Funèbres 2017.

POINT N° 5

PARTICIPATION 2017 - FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE AUX JEUNES EN DIFFICULTE (FDAJ)

Il est rappelé au Conseil Municipal la participation de la Ville au financement du Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes en Difficulté dont la gestion est désormais assurée par le Conseil Départemental de la Moselle.

Le F.D.A.J. a pour vocation de lutter contre l'exclusion et la marginalité des jeunes en difficulté, âgés de 18 à 25 ans, en favorisant leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle par l'octroi d'aides temporaires et le financement de projets d'insertion et de mesures d'accompagnement social.

Il est cependant nécessaire d'établir annuellement une convention avec le Département, dont le but est de permettre de définir l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la participation allouée.

Les membres du Conseil Municipal ont décidé, **à l'unanimité**, de fixer à 3 048 Euros la participation allouée par la Ville au titre de l'année 2017.

Cette participation sera versée sous forme de subvention sur le compte de la Paierie Départementale de la Moselle.



IV/ SCOLAIRE – ANIMATION – CULTURE – SPORT

POINT N° 6

DELIBERATION N° 30/2017

SUBVENTION A LA COOPERATIVE DE L'ECOLE CENTRE DANS LE CADRE D'UN PROJET SPECIFIQUE « SORTIE CYCLO »

Les enseignants des classes de CP et CP/CE1 de l'école du Centre organisent un projet « sortie cyclo » qui vise à mettre en pratique les compétences acquises dans le cadre de la formation ASSR (Attestation scolaire de sécurité routière).

Le circuit partira de Clouange jusqu'à la base de loisirs de Moineville. La subvention est attribuée pour permettre l'achat de matériel de sécurité : casques, pompes, kit de réparation.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident d'attribuer une subvention à la coopérative de l'école du Centre d'un montant de 564 €.

POINT N° 7

DELIBERATION N° 31/2017

SUBVENTION A LA COOPERATIVE DE L'ECOLE TRAIT D'UNION DANS LE CADRE DE PROJETS SPECIFIQUES

Projet spécifique « Un jardin dans l'école »

Les classes de CP et CP/CE2 de l'école Trait d'Union ont participé à un projet transversal qui vise à questionner le monde du vivant, incluant :

- pour la langue française : de la lecture suivie « Toujours rien » de Christian VOLTZ,
- pour les sciences de la nature : la plantation et l'observation du développement d'une graine,
- pour l'art plastique : la reproduction de sujets naturels « à la manière de Claude Monnet ».

La coopérative de l'école Trait d'Union a fait l'acquisition de matériels et consommables pour participer au projet (Bacs, graines, outils de jardinage)

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, ont décidé d'attribuer une subvention à la coopérative de l'école Trait d'union d'un montant de 300 €.

Projet spécifique « Lily Poppins in Scotland »

Dans le cadre de l'initiation à la langue anglaise proposée à l'école Trait d'Union, l'équipe pédagogique de l'école propose la programmation d'un spectacle interactif pédagogique intitulé « Lily Poppins in Scotland » auprès des élèves afin de valider les acquis des élèves, de faciliter la prise de parole en anglais, et de formaliser le caractère transversal au sein de l'école d'un tel projet. Le devis du spectacle « Lily Poppins in Scotland » indique un prix de cession de 1 000 €

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, ont décidé d'attribuer une subvention à la coopérative de l'école Trait d'union d'un montant de 392 €.

VI/ TRAVAUX/SUBVENTIONS/AFFAIRES DOMANIALES

VI/ INTERCOMMUNALITE

VII/ PERSONNEL COMMUNAL



FÉDORANGE, le 30 MARS 2017

Le Maire,

Rémy DICK.